



**COMITE DE SUIVI REGIONAL INTERFONDS
FEDER, FSE-IEJ, FEADER ET FEAMP 2014-2020
DES PROGRAMMES DE LA REGION NORMANDIE**

REGLEMENT INTERIEUR

Validé par le Comité de suivi du 10 octobre 2019

Article 1^{er} : Objet du présent règlement

Le présent règlement a pour objet de fixer la composition et les règles de fonctionnement du Comité de suivi régional interfonds des programmes régionaux FEDER, FSE-IEJ et FEADER et du volet régional des programmes nationaux FSE et FSE-IEJ et FEAMP pour la période 2014-2020.

Ce Comité de suivi se substitue aux Comités de suivi de la période 2007-2013 et reste compétent pour les programmes FEDER, FSE, FEADER et FEP 2007-2013 jusqu'à leur clôture par la Commission Européenne.

Le présent règlement intérieur se conforme aux dispositions des articles 47 à 49 et 110 du Règlement (UE) n°1303-2013 du 17 décembre 2013, à l'article 11 du Règlement délégué (UE) n°240/2014 du 7 janvier 2014, à l'article 19 du règlement 1304-2013 du 17 décembre 2013 et à l'article 49 du règlement (UE) 1305/2013 du 17 décembre 2013.

Article 2 : Composition et présidence

La composition du Comité de suivi régional interfonds est arrêtée conformément au règlement (UE) n°1303-2013 du 17 décembre 2013. Elle figure en annexe 1 du présent règlement intérieur. Elle pourra être actualisée en tant que de besoin.

La liste des membres du Comité de suivi régional interfonds est rendue publique.

Dans le respect de l'Accord de partenariat, le Président de Région et la Préfète de Région assurent la coprésidence du Comité de suivi régional interfonds.

Article 3 : Rôle et missions

Le rôle principal du Comité est d'être une instance partenariale de suivi stratégique des Programmes régionaux 2014-2020 et des volets régionaux des programmes nationaux (ci-après dénommés « les programmes ») pour la période de programmation 2014-2020.

Le Comité de suivi régional interfonds veille ainsi à la qualité de la mise en œuvre des différents programmes et examine les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de ces programmes.

Le Comité de suivi a pour mission d'examiner et d'approuver :

- les plans d'évaluation régionaux, leurs modifications et leurs mises en œuvre,
- la stratégie de communication régionale interfonds et toute modification apportée à cette stratégie,
- le suivi des lignes de partage définies entre les volets régionaux des programmes nationaux FSE-IEJ et les programmes régionaux FEDER-FSE et leur modification,
- à partir de 2016, les rapports annuels sur la mise en œuvre des Programmes régionaux FEDER-FSE et des Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) et les rapports finaux de ces programmes.

Par ailleurs, il examine :

- la mise en œuvre des programmes et leur état d'avancement,
- les progrès réalisés en matière d'atteinte des objectifs des programmes,
- le cadre de performance et son état d'avancement,
- toutes questions ayant une incidence sur la réalisation des programmes,

- les lignes de partage entre le programme national FEAMP et les programmes régionaux FEDER-FSE et les PDRR,
- la mise en œuvre de la stratégie de communication régionale interfonds et notamment les plans annuels de communication, ainsi que la stratégie de communication du programme opérationnel national FEAMP,
- les actions mises en place pour le respect des principes transversaux : égalité entre les hommes et les femmes, égalité des chances, lutte contre les discriminations, développement durable,
- l'avancement des mesures destinées à assurer le respect des conditions ex ante,
- les instruments financiers mis en place dans le cadre de la programmation, y inclus leurs évaluations ex ante,
- les évaluations en cours ou à venir et leurs recommandations.

S'agissant du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ Haute-Normandie, du Programme opérationnel régional FEDER-FSE Basse-Normandie et des volets régionaux des programmes nationaux FSE-IEJ, le Comité de suivi régional interfonds examine et approuve :

- la méthode et les critères de sélection des projets et toute révision de ces critères en fonction des nécessités de la programmation par le FEDER ou le FSE-IEJ,
- toute demande de modification du programme opérationnel proposée par l'Autorité de gestion.

S'agissant des PDRR 2014-2020, le Comité de suivi régional interfonds :

- est consulté et émet un avis sur les critères de sélection des opérations financées par le FEADER qui sont révisés selon les nécessités de la programmation,
- participe au réseau rural national pour l'échange d'informations sur la mise en œuvre du programme.

S'agissant du volet régional du Programme opérationnel national FEAMP, le Comité de suivi régional interfonds :

- peut être consulté sur les critères de sélection des mesures dites « régionalisées » qui sont approuvés par le Comité National de Suivi du Programme opérationnel national FEAMP,
- examine et émet un avis sur les modalités d'application de ces critères de sélection sur le territoire régional (grilles de notation), en vue de leur approbation par le Comité National de Suivi.

Enfin, le Comité de suivi régional interfonds veille tout particulièrement à la bonne articulation et à la complémentarité entre l'ensemble des programmes européens.

Article 4 : Organisation et fonctionnement du Comité de suivi

4.a Convocation du Comité de suivi

Le Comité de suivi régional interfonds se réunit au moins une fois par an en séance plénière.

En cas de nécessité ou d'urgence, la coprésidence peut à son initiative, ou à la demande de la Commission européenne, décider de convoquer une réunion exceptionnelle ou de consulter ses membres par consultation écrite. Dans ce derniers cas, la durée de la consultation écrite est fixée à 10 jours ouvrés. Exceptionnellement, ce délai de 10 jours peut être réduit par décision conjointe de la co-présidence en cas d'urgence. En l'absence d'objection dans le délai fixé, la proposition sera adoptée.

La convocation des membres du Comité de suivi régional interfonds et la mise à disposition des documents de séances, sont envoyées dans un délai de 10 jours ouvrés avant la réunion du Comité de suivi, par voie dématérialisée, sauf cas exceptionnel.

4.b Secrétariat du Comité de suivi

Le secrétariat du Comité de suivi régional interfonds est assuré par les services de la Région Normandie, en lien avec les services de l'Etat.

Le secrétariat prépare les réunions du Comité de suivi régional interfonds (préparation des ordres du jour, de la documentation à diffuser et des rapports), organise la présentation devant le Comité des points inscrits à l'ordre du jour et établit et transmet les comptes rendus des réunions techniques et de la séance plénière du Comité à leurs membres respectifs.

Le projet de compte-rendu est adressé à tous les participants à la réunion du Comité de suivi régional interfonds dans un délai d'un mois, de manière dématérialisée. Ceux-ci disposent de 10 jours ouvrés pour émettre leurs observations éventuelles. Les corrections sont intégrées après validation de la coprésidence. A l'issue de ce délai, le compte rendu fait l'objet d'une publication dématérialisée et accessible à tous les membres du Comité.

4.c Comités techniques préparatoires

Chaque réunion du Comité de suivi sera précédée de comités techniques par fonds (FEDER, FSE-IEJ, FEADER et FEAMP).

Ces réunions ont pour objet de réunir le partenariat régional autour de points techniques liés à la mise en œuvre des programmes et de préparer les travaux du Comité de suivi.

4.d Ordre du jour du comité de suivi

L'ordre du jour est fixé conjointement par les coprésidents. Les membres du Comité peuvent, le cas échéant, faire des propositions.

L'ordre du jour est mis à disposition des membres du Comité de suivi 10 jours ouvrés avant sa tenue.

4.e Prise de décision

Les décisions et avis sont adoptés par les membres du Comité de suivi selon la règle du consensus. A défaut de consensus, les coprésidents peuvent décider de soumettre la décision au vote. Dans ce cas, la décision est prise à la majorité des membres présents.

Les membres du comité ne peuvent prendre part aux décisions et avis que sur les programmes de leur ressort territorial.

Les membres consultatifs associés et les experts des services de l'Etat et de la Région présents ne prennent pas part aux décisions.

4.f Dispositions en matière de conflits d'intérêts

Les membres du Comité de suivi sont tenus à une obligation d'impartialité dans l'exercice de leurs missions conformément à la stratégie de lutte anti-fraude mise en place par la Commission européenne.

Le cas échéant, tout membre se trouvant dans l'impossibilité de respecter ces obligations devra se signaler auprès des coprésidents en indiquant son souhait d'abstention. En outre, les coprésidents prennent immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts.

4.g Indemnisation

La participation au Comité de suivi régional interfonds ne génère aucun droit à l'indemnisation de frais pour ses membres.

Les dépenses encourues par l'Autorité de gestion pour l'organisation des comités sont prises en charge dans le cadre des budgets d'assistance technique des programmes.

Article 5 : Modalités de modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié à l'initiative des coprésidents ou de membres du Comité, après accord des coprésidents. Cette modification est soumise à l'approbation du Comité de suivi.

* * *

Annexe 1

Composition du Comité de suivi régional interfonds FEDER, FSE-IEJ-FEADER et FEAMP 2014-2020

Co-présidence :

Le Président de la Région Normandie

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime

Membres de droit :

Le Vice-Président du Conseil Régional en charge du FEDER, du FSE et de l'IEJ

Le Vice-Président du Conseil Régional en charge du FEADER et du FEAMP

Le Président du Département de Seine-Maritime

Le Président du Département de l'Eure

Le Président du Département du Calvados

Le Président du Département de la Manche

Le Président du Département de l'Orne

Le Maire de Bernay

Le Maire d'Yvetot

Le Maire de Val de Reuil

Le Maire de Dieppe

Le Maire d'Evreux

Le Maire de Bolbec

Le Maire de Vernon

Le Maire du Havre

Le Maire de Rouen

Le Maire de Fécamp

Le Maire de Louviers

Le Maire de Gisors

Le Maire de Pont Audemer
Le Maire d'Elbeuf
Le Maire d'Alençon
Le Maire d'Argentan
Le Maire de Caen
Le Maire d'Hérouville Saint Clair
Le Maire de Lisieux
Le Maire de Saint-Lô
Le Maire de Cherbourg en Cotentin
Le Maire de l'Aigle
La Maire de Granville
Le Maire d'Avranches
Le Maire de Bayeux
Le Maire de Coutances
Le Maire de Falaise
Le Maire de Flers
Le Maire de Vire
Le Président de la Métropole Rouen Normandie
Le Président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise – Dieppe Maritime
Le Président de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie
Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure
Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie - Seine Normandie Agglo
La Présidente de la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral
Le Président de la Communauté d'Agglomération de Caux Vallée de Seine (Caux Seine Agglo)
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Le Président de la Communauté Urbaine Caen la Mer

Le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô - Saint-Lô Agglo

Le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Flers - Flers Agglo

Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Normandie - CESER

Le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Normandie - CRCI

Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie - CRAN

Le Président de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire de Normandie - CRESS

Le Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Normandie

Le Président du Pays de Bray
La Présidente du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
La Présidente du Pays entre Seine et Bray
Le Président du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire
Le Président du Pays Risle Estuaire
Le Président du Pays Caux Vallée de Seine
Le Président du Pays des Hautes Falaises
Le Président du Pays du Plateau de Caux Maritime
Le Président du Pays du Roumois
Le Président du Pays Dieppois Terroir de Caux
Le Président du Pays Interrégional Bresle Yères
Le Président du Pays Risle Charentonne
Le Président du Pays du Vexin Normand
Le Président du Pays d'Alençon
Le Président du PAPA0 – Pays d'Ouche
Le Président du Pays d'Auge
Le Président du Pays de Coutances
Le Président du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel
La Présidente du Pays du Bessin au Virois
Le Président du GIP Adeco Pays du Bocage
Le Président du Pays du Cotentin
Le Président du Pays du Perche Ornais
Le Président de Caen Métropole
Le Président du Pays du Sud Calvados
Le Président du Syndicat de la Vire et du Saint-Lois

Les Coordonnateurs des Grands Réseaux de Recherche :

- Chimie - Biologie - Santé (CBS)
- Culture et Société en Normandie (CSN)
- Energie – Electronique – Matériaux (EEM)
- Logistique, Mobilité, Numérique (LMN)
- Territoire, Environnement, Risques, Agronomie (TERA)

Le Président de Normandie Université

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Les Présidents des Pôles de Compétitivité

- Mov'eo
- Cosmetic Valley
- Nov@log
- Pôle TES
- Hippolia
- Valorial

Les Présidents des Filières :

- Normandie Aero Espace
- Logistique Seine Normandie
- Technopôle Chimie – Biologie – Santé
- Normandie Energies
- AREA Normandie
- Glass Vallée
- Polepharma
- NOV&ATECH
- Professionbois
- Conseil des Chevaux de Normandie
- ANEA
- ARIA
- Polymers Technologies
- SOTRABAN
- FCL BN

Le Président de l'Agence de Développement de Normandie - ADN

La Directrice Régionale de BPI France Normandie

La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts

Le Directeur Régional de l'INSEE

Le Directeur Régional de la Banque de France

Le Directeur Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie – ADEME

Le Président de l'Union Sociale pour l'Habitat de Normandie - USHN

Le Président de France Nature Environnement Normandie

Le Président de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie

Le Président du Comité Régional du Tourisme de Normandie - CRT

Le Président des Offices de Tourisme et Territoires de Normandie - OTN

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé - ARS

Le Président de l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire – ADRESS

La Déléguée Régionale de l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion - UREI NORMANDIE

Le Président de la Coopération des Organismes d'Aide aux Chômeurs pour l'Emploi – COORACE

La Présidente de Chantier Ecole Normandie

Le Président de l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux – URIOPSS

Le Président du Groupement Régional des Associations d'Insertion de Normandie – GRAIN

La Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF

Le Président du Centre Régional Information Jeunesse Normandie – CRIJ

Le Président du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire de Normandie – CRAJEP

La Présidente de l'Association Régionale des Missions Locales de Normandie

Le Président de la Confédération des PME Normandie – CPME

Le Président du MEDEF de Normandie

Le Président de l'Union Professionnelle Artisanale Régionale de Normandie

Le Secrétaire Général de l'Union Départementale et Régionale CFE – CGC

Le Secrétaire Général de l'Union Régionale CFTC

La Secrétaire Générale de l'Union Régionale CFDT

Le Secrétaire Général de l'Union Régionale des Syndicats Force Ouvrière

Le Secrétaire Général du Comité Régional des Syndicats CGT de Normandie

Le Secrétaire général FSU SNES

Le Directeur Territorial et Maritime Seine Aval (27, 76)

Le Directeur Territorial et Maritime Bocages Normands (14, 50, 61)

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne

Le Président de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles

Le Directeur Territorial Seine-Nord de l'Office National des Forêts

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie

Le Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Le Président de la Confédération Paysanne de Normandie

Le Président de la Coordination Rurale de Normandie

Le Président de l'Union Fédérale de Consommateurs Que choisir de Normandie

Le Président des Jeunes Agriculteurs de Normandie

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

Le Président du Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord – CRC

Le Président du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture – CIPA

Le Président de l'Union des Maires et des Elus de l'Eure

Le Président de l'Association des Maires de la Seine-Maritime

Le Président de La Maison de l'Europe de Seine-Maritime

La Présidente du Centre d'Information Europe Direct de l'Eure

La Présidente de l'Association pour la Gestion Interplie Normandie

Le Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin

Le Président du SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle d'Honfleur, Pont-l'Evêque et Trouville sur mer - Plie du Nord Pays d'Auge

Le Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC)
= Caen La Mer Emploi et Compétences (CLAMEC)

Le Président de l'union amicale des Maires du Calvados

Le Président de l'Association des Maires de la Manche

Le Président de l'Association des Maires de l'Orne

Le Président de l'Association des Maires ruraux de la Manche

Le Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Orne

La Directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le Président du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normandie

La Présidente du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

La Présidente du Parc Naturel Régional Normandie Maine

Le Président du Parc Naturel Régional du Perche

La Présidente de Villes de France

Le Président de Profession Bois

Le Président de l'Union Régionale de la Forêt Privée Normande

Le Président de la Fédération des groupements de producteurs normands

Le Président de l'Union Nationale des associations de Professions Libérales

La Présidente du Comité Régional d'étude pour la protection de l'Aménagement – CREPAN

Le Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCoFor)

La Présidente de CELAVAR

La Directrice du Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands - CREAN

Le Président du Groupement régional des Agriculteurs biologiques = Bio Normandie

La Directrice de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail

Le Président du GRAPE

Le Président de l'ETAPE

Le Président de TRAJECTIO Travailler en Normandie

Le Directeur de l'ERREFOM

La Directrice de SYNERGIA = Caen Normandie Développement

Le Directeur du Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel

Le Président d'AQM Normandie

Le Directeur Général de l'ENSICAEN

La Directrice Générale de Normandie Aménagement

La Directrice Générale du CNRS

Le Directeur Général de Ports Normands Associés – PNA

Le Directeur de la SPL ONEM

Le Directeur Régional de l'ADIE

Le Secrétaire Général du Conseil Français des Personnes Handicapées

Le Directeur Général de l'EM Normandie

Le Président de l'ISPA

Le Directeur Général de l'ESITC

L'Administrateur Général du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)

Le Responsable régional de la SNCF

Le Directeur Régional de l'ANRU

Le Président d'AGRIAL

Le Président du Centre Bretagne-Normandie de l'Institut National de Recherche Agronomique

La Directrice Régionale de l'AFPA

La Directrice Régionale de Pôle Emploi

Membres consultatifs associés :

Commission européenne, DG REGIO

Commission européenne, DG EMPL

Commission européenne, DG AGRI

Commission européenne, DG MARE

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Le Ministère de l'Intérieur

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le Ministère du Travail

La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

Les députés et sénateurs de Normandie

Les députés européens de Normandie

Représentants des directions et services de la Région et de l'Etat :

DIRECTIONS ET SERVICES DE LA REGION :

Direction Générale des Services

Directions en charge des thématiques suivantes :

- fonds européens
- recherche et innovation
- développement économique
- numérique
- énergie
- environnement
- aménagement du territoire
- formation professionnelle et emploi
- transports
- agriculture et pêche_

DIRECTIONS ET SERVICES DE L'ETAT :

Préfecture de l'Eure

Préfecture de Seine-Maritime

Préfecture de la Manche

Préfecture du Calvados

Préfecture de l'Orne

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Direction Régionale des Finances Publiques

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

Direction Départementale des Territoires de l'Orne

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes

Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Normandie

Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados

Délégué régional de l'ASP

Délégué régional de l'ADEME

Rectorat